

Sans titre

N° 1165.- VENTE.-

Immeuble.- Maison d'habitation
située en zone urbaine.-

Délivrance.- Conformité à l'usage.-

Raccordement au réseau communal
d'eaux usées.- Clause de style

d'exclusion de garantie.-

Application (non).-

Doit être écartée la limitation de
garantie invoquée par les vendeurs
sur le fondement de la clause de
style de non-garantie de
raccordement de l'immeuble
d'habitation au réseau communal
d'eaux usées, la maison livrée
n'étant pas conforme à l'usage
auquel elle était destinée car la
vocation d'un immeuble d'habitation
située en zone urbaine est d'être
raccordée à tous les réseaux d'eaux
existants.

Les vendeurs seront tenus d'assurer
les travaux de mise en conformité
au titre de leur obligation de
délivrance.

C.A. Dijon (1ère Ch, 2ème sect), 10
février 1998.

Sans titre

N° 98-528.- Epoux Seichepine c/ Mme Lagoutte.

M. Littner, Pt (ff.).- M. Jacquin et Mme Arnaud, Conseillers.